

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2014/503 - Insertion professionnelle - 4513
Financement 2014 des structures en charge de
l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- révisé, suite à la liquidation judiciaire prononcée par jugement en date du 14/02/2014 à l'encontre de GIPFI Sàrl, la subvention 2014 accordée lors de la commission permanente du 03.02.2014 (délibéré CP/2014/120) à hauteur du nombre de mois d'activité exercé en 2014, soit 7 095 € ;
- fixe à hauteur de 40 207 € le montant de la subvention 2014 en faveur de GIPFI Scop tel que figurant au tableau annexé.
- approuve le versement d'une avance financière en 2014 de 28 145 € à GIPFI Scop, soit 70 % de la subvention ;
- autorise son Président à signer la convention à conclure avec GIPFI Scop, ainsi que l'avenant à conclure avec l'ensemble des opérateurs de l'accompagnement professionnel, dont ESCAL, précisant les dispositions techniques liées au cahier des charges de l'accompagnement professionnel validé par le Conseil Général en commission permanente du 7 avril 2014, tel que figurant en annexe ;
- décide que le solde des subventions 2014, accordées à ces deux opérateurs, sera versé au cours du quatrième trimestre 2014, au regard des éléments d'activité fournis par la structure et conformément aux modalités de versement prévues dans la convention financière.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140707-87643-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/07/14